



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 23 octobre 2010

Affichage : 23 octobre 2010

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., PARIS A., PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absents représentés : Mlle GERARD A., représentée par M. TAILLARD J.P.
M. GUILLOT T., représenté par M. JOUFFROY B.

Absents : Mlle PEREIRA S., M. MARTIN R., Mme POUDEVIGNE S.

Secrétaire de séance : Mme BINET I.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. CHANTIER D'AMENAGEMENT

1.1 – Bilan de la situation concernant l'arrêt imposé du chantier de la rue des Graviers

Faisant suite à la signature, en février 2010, d'une promesse de vente avec Monsieur Mura confirmant son intention de céder à la Commune le terrain permettant l'extension de la rue des Graviers, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux début septembre 2010. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Roger Martin.

En date du 15 octobre 2010, Monsieur Mura a pris la décision d'interdire la poursuite du chantier sur un terrain dont il était encore propriétaire, car l'acte de cession n'était pas encore proposé à sa signature par le Notaire. Ainsi, l'entreprise Roger Martin a reçu un ordre de service lui demandant de suspendre son activité, alors que le chantier était quasiment achevé ; il restait essentiellement à réaliser la pose des enrobés.

En semain 42, les deux adjoints en charge de l'urbanisme et des réseaux ont pris contact avec la famille Mura pour prendre connaissance des motivations de ce blocage du chantier.

Le mercredi 27 octobre 2010, les deux adjoints ont transmis à Monsieur Mura un projet de protocole d'accord ayant pour objectif de proposer une modification de l'aménagement permettant d'améliorer l'accès à l'habitation de la famille Mura.

I.2 – Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, unanime, valide le projet de protocole d'accord avec Monsieur Mura, présenté ci-dessous.

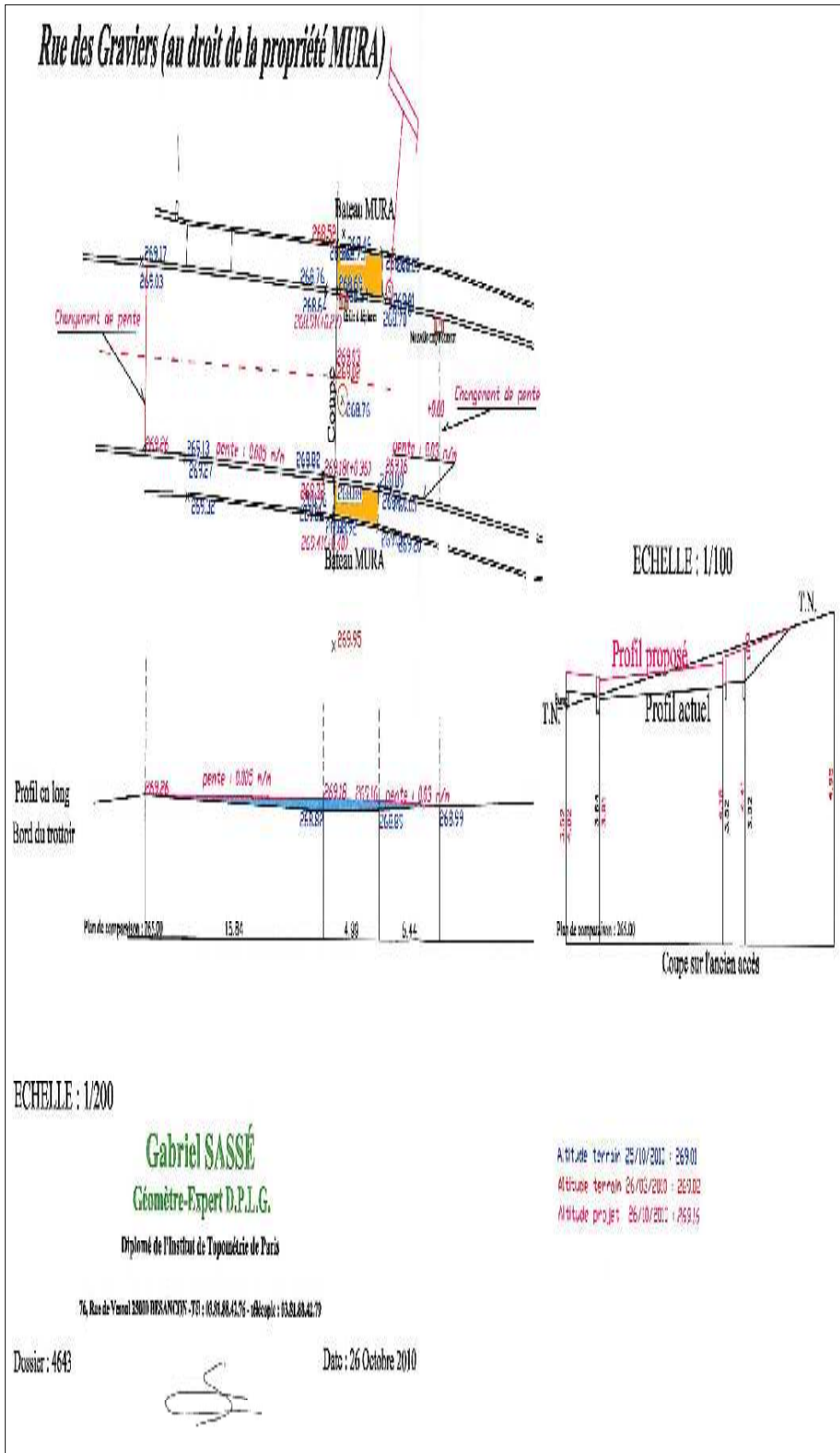
Le Conseil Municipal, unanime, décide qu'en l'absence de validation écrite de ce protocole d'accord de la part de Monsieur Mura le mardi 2 novembre 2010 à 12h00, il confie au Maire le soin de prendre les mesures de recours juridiques qui s'imposent et invite le Maire à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la zone de chantier et la préservation des aménagements en cours de réalisation sur la partie communale de l'extension de la rue des Graviers.

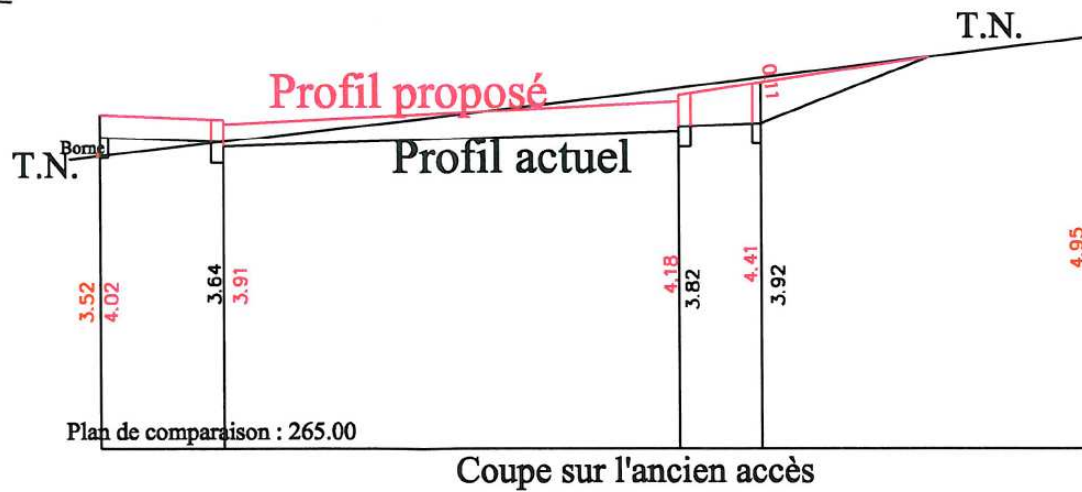
Les termes de la proposition de protocole d'accord :

- *Monsieur Mura valide le plan joint décrivant la nouvelle proposition de profil de voirie au niveau du chemin d'accès de l'habitation Mura établi par le Géomètre SASSE.*
- *Monsieur Mura accepte de proroger, pour six mois, la promesse de vente signée par lui en février 2010.*
- *La Commune s'engage de même à proroger cette convention dans les mêmes conditions et à prendre toute disposition pour que les actes notariés soient présentés à la signature, avant la fin de cette période de six mois.*
- *Monsieur Mura autorise, dès à présent, jusqu'à terminaison du chantier, l'entreprise Roger Martin à poursuivre le chantier communal, jusqu'à son achèvement total.*
- *La Commune s'engage à soumettre à la signature, simultanément, les deux actes notariés concernant la vente de Monsieur Mura et la vente de la Commune évoquées dans la promesse de vente.*
- *La Commune s'engage à dispenser Monsieur Mura du paiement des pénalités que l'entreprise Roger Martin va exiger auprès de la Commune suite à l'interruption du chantier sur décision de Mr Mura.*
- *La Commune s'engage à assumer tous les frais liés à la démolition partielle des ouvrages de surface déjà réalisés et leur reconstruction, afin de le mettre en conformité avec le plan joint validé par Monsieur Mura.*
- *La commune s'engage à exécuter ces travaux en conformité avec le plan joint sous le contrôle et la qualification du géomètre-maitre d'œuvre, Mr SASSE.*
- *Monsieur Mura autorise, dès la fin du chantier, l'accès de tous les usagers riverains de l'extension de la rue des Graviers à cette rue, avant que soient signés les actes notariés.*
- *La commune prend à sa charge la remise en l'état conforme du chemin privé qui permet à Mr Mura d'accéder à son habitation depuis la Rue des Graviers.*
- *La commune prend à sa charge la réalisation d'une amorce de chemin, sur une longueur d'environ 5ml, ouvrant un accès sommaire aux terrains susceptibles d'être urbanisés dans le futur par Mura à partir du bateau aménagé à cet effet par la commune en limite de la Rue des Graviers.*

Descriptif de la
Mura :

solution proposée à Mr





Altitude terrain 25/10/2010 : 269.01
 Altitude terrain 26/03/2010 : 269.02
 Altitude projet 26/10/2010 : 269.16

La Séance est close à 19h45.

Le Maire,
 Jean-Pierre TAILLARD.